

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025/2026

Afin d'inscrire votre enfant à l'école, rapprochez-vous des services de la mairie munis des documents suivants :

- une demande d'inscription écrite,
- votre livret de famille, carte d'identité de votre enfant ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (copie du carnet de santé ou attestation du médecin)

Documents complémentaires pour les enfants ne résidant pas sur la commune de Campan :

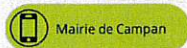
- une autorisation du Maire de la commune de résidence,
- un courrier visant à justifier les raisons de la demande de dérogation, lequel sera étudié par les élus,
- un certificat de radiation de l'ancien établissement scolaire pour les enfants changeant d'école.

Après vérification de la conformité de l'ensemble de ces documents, il vous sera délivré un certificat d'inscription.

Vous pourrez ensuite prendre contact avec le directeur de l'école qui enregistrera l'admission de votre enfant.

Alexandre Pujo-Menjouet

Maire de Campan



Mairie de Campan
29, rue du Général Leclerc
65170 CAMPAN
05 62 91 75 01



www.campan.fr
mairie@campan.fr
[@mairiedecampan](https://www.facebook.com/mairiedecampan)
[@mairiedecampan](https://www.instagram.com/mairiedecampan)

